

UN NOUVEAU DOCUMENT D'OBJECTIFS POUR LE SITE HAUTE-VEZERE

Le CREN a élaboré un nouveau Document d'Objectifs pour la période 2006-2012. En effet, l'ancien DOCOB datait de 1998 et nécessitait une réactualisation. Ce nouveau document intègre les sites de l'Etang des Oussines et du Longeyroux tout comme les deux extensions du site de 2002 et de 2006. Il porte sur une surface de 7707 hectares. Véritable catalogue de mesures à mettre en place pour sauvegarder les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, il comporte désormais des mesures précises sur les milieux forestiers (incitation des propriétaires de vieux boisements feuillus à une sylviculture pérenne, diversification des boisements résineux, diversification des strates arborées...). De nombreuses mesures portent également sur la préservation des ruisseaux du site grâce à des opérations proposées aux propriétaires d'étangs pour améliorer leur gestion hydraulique, aux éleveurs et entrepreneurs forestiers pour améliorer les franchissements de ruisseaux.

Ce document est le fruit d'un travail réalisé en collaboration avec de nombreuses structures, tant scientifiques que représentantes des différents types d'acteurs du site (élus, éleveurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, touristes).

Le Comité de Suivi du site s'est réuni le 27 septembre dernier à Saint-Merd-les-Oussines sous la présidence de Monsieur Jean LACHKAR, Sous-Préfet d'Ussel, et a validé ce document à l'unanimité, permettant la mise en œuvre des actions prévues pour les six années à venir.

2^e semestre 2006

Numéro 3

HAUTE- VEZERE INFO

EDITO

Une décennie d'actions en faveur d'un territoire

Cela fait 10 ans que le CREN intervient sur la partie corrézienne du Plateau de Millevaches, principalement auprès des acteurs du monde rural que sont les éleveurs de vaches et de brebis de race limousine.

Dix années que, grâce à des crédits en provenance de l'Union européenne (le haute-Vézère fut l'un des 36 sites expérimentaux sur l'application de la Directive européenne Natura 2000 en France), de l'Etat, du Conseil régional essentiellement et, dans une moindre mesure, du Conseil général de la Corrèze et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, nous réhabilitons des espaces naturels remarquables en déprise, restaurons leur valeur patrimoniale et paysagère et les réintégrons dans le tissu économique local, en les proposant à la gestion à des agriculteurs soucieux de préserver ces paysages typiques de landes et de tourbières. La Chambre d'agriculture de la Corrèze, l'ADASEA de la Corrèze et l'UPRA Brebis limousine, sont à ce titre exemplaires dans le partenariat qu'ils construisent au jour le jour avec nous dans ce domaine.

10 ans pour expliquer la directive et la démarche Natura 2000 (en tant qu'animateur désigné par l'Etat) à des acteurs à qui cette directive faisait bien peur à l'époque, du fait surtout d'un manque de communication engagée par l'Etat. Sur le sujet, la DIREN a considérablement amélioré les choses.

10 ans pour faire évoluer dans la concertation la surface éligible au titre de Natura 2000, de 0 ha en 1996 à 5475 ha en 1998, à 5795 ha en 2002 puis, 7707 ha cette année.

10 ans pour aboutir à la construction avec la profession agricole (Chambre d'agriculture, ADASEA, UPRA...) de 7 CTE, de 19 CAD (3 sont encore en projet) ainsi que de 5 contrats Natura 2000.

10 ans que la maîtrise foncière et d'usage à l'amiable est un outil de gestion et de conservation du patrimoine naturel et d'aide au maintien des activités agricoles traditionnelles. A ce jour, plus de 300 ha sont maîtrisés par le CREN et 14 agriculteurs se partagent harmonieusement nos espaces qui sont avant tout les leurs.

10 ans également pour constater que des espaces naturels remarquables disparaissent régulièrement du site de la haute-Vézère et qu'il nous reste encore beaucoup de travail à accomplir, notamment au niveau forestier (collaboration en cours avec le CRPF et le Groupement de Développement forestier du Plateau de Millevaches, avec le PNR de Millevaches...).

SOMMAIRE

Edito	1
Nouveau DOCOB	1
Zoom sur un site	2
Point de vue	2
Du nouveau du côté de la Forêt	3
Actualités	4



C. FAURE

Pierre SELIQUER
Directeur du CREN Limousin

ZOOM SUR UN SITE

La Friche et Hêtraie de Lissac, Saint-Merd-les-Oussines

Dans le « Haute-Vézère Info » on parle beaucoup de landes et de tourbières : milieux emblématiques de ce territoire. Mais dans les recoins de la Montagne Limousine se développent par endroit des milieux particulièrement singuliers qui ont une exceptionnelle valeur biologique.

Ainsi, si le plateau de Millevaches devait être comparé à une rivière de Diamants, le site de Lissac en serait sa pièce maîtresse.

Il est situé dans un petit vallon légèrement pentu, enserré par des Hêtraies denses âgées de plus de deux cents ans.

La nature particulière des sols de ce vallon ainsi que sa position particulière abritée par des peuplements feuillus créent des conditions écologiques singulières qui permettent le développement d'une végétation exubérante pour le plateau de Millevaches.

La parcelle principale est une ancienne prairie de fauche qui a été abandonnée aux cours des années 70. Les conditions

édaphiques et micro-climatiques de la parcelle (circulation de l'eau, jeu d'ombre, etc.) permettent le développement d'habitats exceptionnels pour la région Limousine : Mégaphorbiaie montagnarde, Ourlet d'affinité montagnarde, Ourlet d'affinité atlantique, pelouse thermophile.....

Au sein de ces habitats, une multitude de fleurs s'épanouissent, dont certaines sont rares pour la région comme le Sceau de Salomon verticillé (*Polygonatum verticillatum*), la Vesce orobe (*Vicia orobus*), le Verâtre blanc (*Veratrum album*), le Chénopode Bon-Henri (*Chenopodium bonus-henricus*)... Toutes ces espèces sont d'affinité montagnarde et trouvent leur limite occidentale de répartition sur le Plateau de Millevaches.

L'extraordinaire diversité de cette parcelle s'évalue mieux lors de la comparaison de deux chiffres : alors que sur les 200 hectares de la tourbière du Longeyroux toute proche on recense 132 espèces végétales, la parcelle principale du site hé-

berge 104 espèces de plantes sur moins d'un hectare.

La fin du printemps coïncide avec l'optimum de la floraison des espèces de ces milieux, la prairie se pare de mille et une fleurs de couleurs et de formes très variées. Cette diversité floristique est favorable à toutes sortes d'insectes qui utilisent de façon différente l'architecture compliquée que forme l'enchevêtrement de toutes ces plantes.

Néanmoins cette végétation est très fragile, elle ne supporte pas le piétinement, c'est pour cette raison qu'une fauche tardive est utilisée pour la gestion de ces habitats.

Les Hêtraies qui entourent le site de Lissac sont aussi tout à fait remarquables. En effet, ce peuplement feuillu est ancien : plus de 200 ans, les arbres ont les stigmates du climat difficile du plateau (gelées tardives, cicatrices de branches cassées par le vent ou la neige). Ces Hêtraies d'influence encore atlantique sont marquées par un

sous étage dominé par le Houx (*Ilex aquilifolium*), permettant d'identifier ici un habitat d'intérêt communautaire la Hêtraie à Houx. La forêt limousine est jeune, la superficie des boisements feuillus dont l'âge est supérieur à 80 ans ne représente que 11,6% des surfaces forestières soit 3,8% du territoire régional. Les boisements de plus de 150 ans ne représentent que 6 600 ha sur l'ensemble de la région. Sur le secteur du Haute-Vézère ce phénomène est d'autant plus marquant que les boisements feuillus recouvrent seulement 20% des surfaces forestières, le reste étant des plantations résineuses. Ces quelques chiffres permettent de mesurer l'intérêt de telles formations qui aujourd'hui encore sont coupées et remplacées par des plantations. De plus, la physionomie particulière de ces vieilles Hêtraies abritent très souvent des espèces animales rares comme le Pic noir, la Chouette de Tengmalm ou le Grand Murin.

POINT DE VUE

Monsieur Christian Beynel : propriétaire à Saint-Merd-les-Oussines

Président du Groupement du Développement Forestier du plateau de Millevaches

Nous étions un pays pauvre, le pays de la lande de bruyère, beau à souhait mais froid aux bergères qui gardaient des moutons faméliques, broutant la moindre touffe d'herbe, le moindre arbrisseau, entraînant un paysage ouvert reflet de notre faiblesse technique.

Nous avons cru les chantres de la forêt paysanne, nous avons cru ce qu'ils disaient. La forêt apporterait au village une prospérité qu'il n'avait jamais connue, elle serait la caisse de retraite des pay-sans.

Aujourd'hui cette forêt existe, nous avons, nous sommes en train d'apprendre la culture forestière et si j'en juge les résultats, nous sommes plutôt de bons élèves. La montagne limousine est devenue le réservoir de la production forestière résineuse limousine, ce qui nous donne de fabuleuses responsabilités.

Mais au moment des premières récoltes, cette forêt est vouée aux gémonies par certains, oubliant qu'elle emploie 11 500 personnes et qu'elle est une activité renouvelable à l'infini dans un monde où les richesses naturelles sont en voie d'extinction.

Certes, nous avons dû commettre quelques erreurs dont beaucoup ne nous sont pas imputables, le choix des essences a été bien souvent imposé par le fond forestier national et les contradictions entre les diverses administrations ne manquent pas.

N'en déplaise à nos détracteurs ; la forêt est un moyen de conserver nos racines rurales, un moyen de nous rattacher au monde rural, un moyen de conserver un lien avec lui plus qu'un placement financier.

Au fil des années de nouvelles fonctions sont apparues ; la notion de multifonction émerge mais nous en faisons sans le savoir. Pensez aux cèpes et au problème que soulève leur récolte et aux retombées de celle-ci.

La forêt a de fabuleuses qualités écologiques. Elle fournit de l'eau pure, elle piège le carbone, elle accueille les oiseaux (les arbres loges sont innombrables), la Chouette de Tengmalm est arrivée de la Sibérie, les chevreuils et les sangliers se multiplient. La forêt enrichit la vie rurale.

Aussi, malgré toutes les critiques dont beaucoup sont irrationnelles, nous croyons à la forêt mais à une activité forestière maîtrisée, organisée, consciente, rationalisée y compris dans la zone Natura 2000 haute-Vézère qui comprend des plantations de haute qualité, le bois poussant lentement.

Aussi sommes nous prêts à discuter, à confronter nos expériences et nos points de vue avec nos amis du CREN et à nous enrichir mutuellement.

DU NOUVEAU DU COTE DE LA FORET



de chauves-souris ou d'insectes. La notion de caractère non productif est essentielle puisque les bois coupés doivent être laissés sur place, condition sine qua non pour l'attribution de ces aides spécifiques.

Les engagements pris par le signataire portent sur une durée de cinq ans ou 30 ans pour une mesure particulière.

Précisons que la contractualisation dans ces mesures de parcelles par un forestier

Depuis la parution de la circulaire interministérielle de gestion Natura 2000 du 24 décembre 2004, les cahiers des charges des contrats Natura 2000 forestiers devaient être adaptés au niveau régional pour pouvoir être proposés aux propriétaires du site. Cette adaptation est désormais réalisée après discussions entre la DIREN, la DRAF, les organismes professionnels forestiers et les experts naturalistes. Elle a été validée par le Comité Régional de la Forêt et des Produits du Bois le 27 janvier dernier.

Les contrats Natura 2000 forestiers portent sur des actions à caractère non productif qui visent à maintenir des habitats d'intérêt communautaire au sein de la forêt ou à effectuer des travaux forestiers pour certaines espèces

l'exonère de Taxe Foncière sur le Non-Bati pour la durée du contrat.

9 mesures pourront être appliquées sur le site des « Landes et zones humides de la haute-Vézère » compte tenu des habitats et espèces qui y ont été recensés :

La Création ou le rétablissement de clairières ou de landes : opérations de restauration ou d'amélioration de landes, pelouses et tourbières intraforestières d'une surface de 500 à 1500 m² (Bûcheronnage, arrachage, étrépage, fauche...). Outre l'intérêt pour les milieux présents au sein de ces clairières, cette mesure vise à améliorer les conditions d'alimentation des chauves-souris. Le montant maximum subventionnable pour cette opération est de 15 000 €/ha.

La Restauration de corridors de ripisylves, (boisements naturels de bords de rivières) qui concerne des opérations favorisant la régénération des ligneux pour développer les linéaires boisés (bûcheronnage, débroussaillage, pose de clôture pour mise en défens...). Cette action a pour but de favoriser la Loutre d'Europe. Le montant maximum subventionnable est de 7 000 €/ha.

Les Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans

nettoyements et dépressages. La subvention allouée est à un taux de 80% avec un montant maximum subventionnable de 2 000€/ha.

La Création de lisières étagées au contact d'habitats d'intérêt communautaire, permettant le recul de plantations en bordure de cours d'eau, de landes sèches ou de tourbières par exemple. Le montant maximum subventionnable est de 30€/ml pour des étagements de lisières de 20 m de large en moyenne.



enjeu de production pour créer des éclaircies ou du nettoyage en faveur des chauves-souris, notamment pour créer ou améliorer des zones d'alimentation. Le montant maximum subventionnable est de 2 650 €/ha.

La réduction de l'impact des dessertes en forêt, qui finance les déviations de dessertes existantes pour éviter les tourbières par exemple. Cette mesure prend uniquement en charge les modifications du tracé existant. La mise en place de dispositif de franchissement de ruisseaux est également éligible si elle n'est pas imposée par la Loi sur l'Eau.

L'Irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive pour rendre la structure des dits peuplements plus attractives pour les chauves-souris, en finançant des dégagements,

Les investissements visant à informer les usagers de la forêt, pour limiter l'impact des utilisateurs sur certains habitats ou espèces sensibles. Des panneaux peuvent par exemple être mis en place pour prévenir les visiteurs de la mise en réserve de certains arbres pour les chauves-souris et du danger que ces arbres peuvent représenter.

Enfin, une mesure propose le Maintien d'arbres sénescents pour une période de 30 ans, disséminés ou en îlots, pour favoriser le Lucane Cerf volant ou certaines espèces de chauves-souris qui utilisent les trous des arbres pour se reproduire. La mise en réserve de ces arbres serait alors compensée par l'Etat à hauteur de 50 à 127 euros par arbre de 5 m³ minimum, dans un plafond de 2000 €/ha.



ACTUALITES

Etang des Oussines

Le Conservatoire s'est rapproché des propriétaires et locataires de l'étang suite à une réunion organisée par la Communauté de Communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur. Ces derniers ont adhéré complètement à la prise de conscience de l'ensemble des acteurs locaux face au devenir de cet étang au patrimoine naturel et culturel inestimable. C'est ainsi qu'une réunion a été organisée le 18 mai dernier avec les locataires et l'ensemble des acteurs préoccupés par le devenir de cet étang et de la Vézère à son aval (DIREN, CREN, Mairies de Saint-Merd et Millevaches, Communauté de Communes, PNR Millevaches en Limousin, Conseil Supérieur de la Pêche). Suite à cette réunion, les locataires vont solliciter une expertise de la digue de l'étang par la DRIRE ou le CEMAGREF au titre de la Police de l'Eau. Une fois cette expertise réalisée, la Direction Régionale de l'Environnement lancera une étude courant 2007 pour évaluer la vitesse d'envasement de l'Etang et envisager les solutions nécessaires pour le ralentir.

Au niveau agricole, malgré l'incertitude de plus en plus pesante sur l'avenir du dispositif Contrat d'Agriculture Durable (manque de crédits du Ministère de l'Agriculture au niveau national) de nouveaux diagnostics ont été réalisés par le CREN. Ces nouveaux contrats seront financés par des crédits du Ministère de l'Ecologie dans le cadre de Natura 2000 pour faire face aux manques budgétaires. Le CREN a également recommandé les diagnostics d'anciens Contrats Territoriaux d'Exploitation pour permettre une pérennité des engagements agro-environnementaux (et des aides) sur les milieux d'intérêt communautaire du site.

Des nouveaux contrats de restauration financés par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur les milieux ouverts : 4 contrats seront signés avant la fin de l'année et porteront sur une surface d'environ 65 hectares de tourbières, prairies humides et landes sèches d'intérêt communautaire : 2 contrats signés par des particuliers à Chavanac, 1 contrat signé par l'ONF sur les fonds tourbeux de la Forêt Domaniale du Longeyroux à Meymac et un contrat signé par le CREN sur les sites du Pont Tord et du Sectionnal

de la Saulière à Pérols, du Pont la Pierre à St Merd les Oussines et de Combe Prunde à Meymac. Tous ces contrats comportent des opérations de bûcheronnage, débroussaillage et pose de clôture permettant le retour du pâturage. Ces travaux bénéficieront comme d'habitude aux éleveurs locaux qui pourront utiliser à terme ces parcelles.

Suite à l'arrêté préfectoral du 6 mars dernier, un contrat Natura 2000 forestier sera déposé par un particulier à Pérols sur Vézère. Ce contrat prévoit la mise en réserve d'environ 90 tiges de feuillus sénescents et l'information des usagers de la forêt grâce à des panneaux. Il porte sur des hêtraies à houx, habitat visé par l'annexe II de la Directive Habitats et sur la préservation de zone de chasse du Murin de Bechstein, espèce de chauve-souris visée par la Directive et strictement inféodée aux vieilles forêts de feuillus.

Le Murin de Bechstein a également été l'objet d'une sensibilisation de la SNCF par l'animateur du site suite à sa découverte dans un tunnel ferroviaire du site. Cette espèce, comme beaucoup d'autres, utilise les disjointements entre les pierres qui forment les voûtes des tunnels et des ponts. La SNCF s'est engagée à entretenir ces disjointements au minimum pour maintenir la sécurité des ouvrages d'art et ne pas les colmater systématiquement avec du ciment.

Dans le cadre d'une collaboration entre le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Office National des Forêts, un chantier sylvicole expérimental particulièrement respectueux de l'environnement va être réalisé au cours de l'année 2007. Ce chantier concernera la forêt domaniale du Longeyroux dans laquelle, après révision de l'aménagement forestier en 2004, une série « d'intérêt écologique particulier » a été créée avec pour principal objectif la réhabilitation des milieux. Par ailleurs, le PNR a identifié dans sa charte, le Longeyroux comme site d'intérêt écologique majeur (SIEM).

Sur la parcelle concernée, 3 types d'habitats naturels ont été identifiés : tourbière à molinie bleue, lande sub-atlantique à genêt et callune, lande sub-atlantique à fougère.

La plantation d'épicéas installée après ouverture de fossés de drainage va être exploitée afin de préserver la ressource en eau, d'œuvrer pour le développement d'une végétation de berge naturelle étagée et d'améliorer la qualité du milieu aquatique. Les rémanents issus de l'exploitation des bois seront exportés hors de la zone humide. Une collaboration avec l'Ecole Forestière de Meymac est envisagée pour cette opération. La valorisation des rémanents en bois énergie va être également étudiée.

Les travaux seront menés de manière à préserver le plus possible le milieu naturel. Le financement des surcoûts environnementaux est assuré dans le cadre du programme test « Tête de Bassin » porté par le PNR en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 50% et d'une enveloppe spécifique de l'ONF pour les 50% restants.

Contact Yann Clavé, PNR Millevaches en Limousin au 05 55 67 97 90.

L'ONF encore, avec une action menée par la Commune de Meymac sur la Forêt Sectionale de Celle. Dans le cadre des travaux de restauration des boisements dévastés par la tempête sur une surface de 16 hectares pour lesquels l'ONF assure la maîtrise d'oeuvre, il a été décidé de maintenir une zone ouverte d'environ 2 hectares afin de permettre d'une part la pérennité d'un cône de vision et le retour d'une lande sèche à Callune d'autre part. Ces travaux préfigurent l'engagement de la Commune dans la démarche Natura 2000 avec un projet de contrat visant le retour du pâturage sur les zones ouvertes de cette forêt sectionnale.

Les prospections pour rechercher l'Agriion de Mercure (libellule des ruisseaux et rigoles) et le Flûteau nageant (plante aquatique), annoncées dans le Haute Vézère Infos n°2 n'ont pu être réalisées durant l'été 2006 faute de crédits suffisants sur l'année budgétaire 2006.

Bulletin réalisé avec la participation financière de



Structure animatrice



CONSERVATOIRE RÉGIONAL
Philippe DELLA VALLE animateur
du site Natura 2000 Haute-Vézère
05 55 03 98 25

CREN Limousin
6 ruelle du theil
87510 SAINT-GENCE
Tél : 05 55 03 29 07
Fax : 05 55 03 29 30
mail : pdellavalle@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

Rédaction des articles :
C. BEYNEL, P. DELLA VALLE,

Crédit photo :
CREN Limousin

Directeur de la publication :
P. SELIQUER

Conception graphique et réalisation :
S. FOUETILLOU

PUBLICATION GRATUITE
Impression et diffusion à 1500 exemplaires